Mise en oeuvre du programme d'échange Brigitte Sauzay au niveau académique

publié le 06/07/2016 - mis à jour le 19/07/2016

Descriptif :

La DAREIC de Poitiers apporte des compléments d'informations à la directive nationale parue au BO n°24 du 16 juin 2016.

Sommaire :

- Dans le cadre du **partenariat avec le land du Mecklenburg-Vorpommern**
- Hors partenariat
- Dispositions communes (avec ou hors partenariat)

Dans le cadre du **partenariat avec le land du Mecklenburg-Vorpommern**

Pour participer au partenariat, l'élève doit s'inscrire sur un site spécifique à ce partenariat. Ce n'est pas le site de l'OFAJ ni du rectorat, mais un autre site spécialement créé pour ce partenariat.

Les inscriptions seront ouvertes **du 1er septembre au 19 octobre 2016**.

Les dates de l'échange sont fixées à l'avance, pour l'ensemble des deux groupes.

Les élèves français séjourneront en Allemagne du **6 mars au 29 mai 2017**. Les élèves allemands séjourneront ensuite en France du **14 septembre au 15 décembre 2017**.

Enfin le rectorat propose aux familles un **voyage groupé aller-retour** des élèves français en Allemagne. Cela permet d'avoir des tarifs de groupe et les élèves sont encadrés par des accompagnateurs. Cependant la famille peut aussi organiser le voyage à sa guise, si elle préfère.

Hors partenariat

C'est une "formule" plus souple, dans le sens où l'échange peut être réalisé dans n'importe quel Land et à n'importe quelle date. Cependant le rectorat n'intervient pas dans la recherche du correspondant. L'élève recherche lui-même son partenaire allemand, par exemple : dans le cadre du partenariat entre leur établissement et un établissement scolaire allemand (s'il existe) ; en s'adressant au comité de jumelage de la commune ; en consultant le site de l'OFAJ, qui comprend une rubrique destinée aux jeunes français et allemands recherchant un correspondant. Les dates de séjours sont librement choisies, en accord avec les deux établissements scolaires. Il n'y a **pas de calendrier spécifique à suivre** : l'échange peut être organisé à n'importe quel moment de l'année scolaire.
Les informations nécessaires et le formulaire à remplir sont disponibles sur le site de l'OFAJ.

Dispositions communes (avec ou hors partenariat)

Élèves de 4ème :

Pour les élèves de 4ème, la durée du séjour peut être ramenée à 2 mois : ils peuvent donc séjourner en Allemagne 2 mois ou 3 mois, au choix. Cependant, dans les deux cas, ils doivent suivre les cours dans l'établissement scolaire allemand pendant 6 semaines au moins. Si l'élève allemand est en 8. Klasse (l'équivalent de la 4ème) au moment de son

séjour en France, il peut également réduire son séjour en France à 2 mois.
Cependant, si l'élève allemand est en 9. Klasse au moment de son séjour en France, il doit obligatoirement séjourner 3 mois (même si son correspondant français n'a séjourné en Allemagne que 2 mois).

Subvention de l'OFAJ

Quelle que soit la formule choisie (avec ou hors partenariat), l'OFAJ peut accorder une subvention permettant de couvrir une partie des frais entraînés. Le montant de la subvention ne dépend pas des revenus des parents : il s'agit d'un **montant forfaitaire**, calculé en fonction de la distance entre l'académie de l'élève français et le Land de l'élève allemand. Pour information, il est actuellement de 266 € pour un échange entre l'académie de Poitiers et le Land du Mecklenburg.
NB : Ce montant est donné à titre indicatif et sous toutes réserves, du fait que le rectorat n'intervient pas dans l'attribution de cette subvention.

Procédure à suivre :

La subvention peut être demandée une fois qu'on a un correspondant (qu'on l'ait trouvé soi-même ou qu'il ait été attribué par le rectorat). En effet, il faudra indiquer précisément les coordonnées de la famille du correspondant.
Elle doit être demandée uniquement par internet, sur la plateforme informatique de l'OFAJ (cliquer sur l'onglet vert "S'inscrire", puis suivre les indications).
Attention ! La demande de subvention doit être transmise à l'OFAJ au plus tard un mois avant le départ de l'élève.
Elle doit également être transmise au rectorat, sur la messagerie électronique de la DAREIC : dareic@ac-poitiers.fr
La subvention est versée à l'issue de l'échange si certaines conditions sont bien respectées (réciprocité de l'échange, durée de l'échange, envoi d'un rapport sur séjour en Allemagne et certificat de scolarité en Allemagne).

Pour toute information complémentaire, contacter **Mme Lachwa** de la **DAREIC** :
Téléphone : 05.16.52.65.51
Courriel : christine.lachwa@ac-poitiers.fr

Document joint

Circulaire académique (PDF de 162.7 ko)

Circulaire académique relative au programme Brigitte Sauzay (2016/2017)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.